

# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

doscan AS 627

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### Utilisations identifiées

PC35 Produits de lavage et de nettoyage (y compris produits à base de solvants)

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

#### Adresse:

Chemische Fabrik Dr. Weigert GmbH & Co. KG

Mühlenhagen 85

D-20539 Hamburg

No. de téléphone +49 40 789 60 0

No. Fax +49 40 789 60 120

[www.drweigert.com](http://www.drweigert.com)

[sida@drweigert.de](mailto:sida@drweigert.de)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA téléphone : +33 1 45 42 59 59 (24 heures sur 24 et 7 jours sur 7)

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315
Eye Dam. 1	H318
Aquatic Acute 1	H400
Aquatic Chronic 3	H412

Produit classé et étiqueté d'après le règlement (CE) no 1272/2008.

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### 2.2. Éléments d'étiquetage

#### Etiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008

#### Pictogrammes de danger



#### Mention d'avertissement

Danger

#### Mentions de danger

H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H410	Très毒ique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## Conseils de prudence

P273	Éviter le rejet dans l'environnement.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P310	Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. Eliminer seulement les emballages complètement vidés et fermés. Pour l'élimination du produit restant voir fiche de données de sécurité.

## composants dangereux déterminants pour l'étiquetage (règlement (CE)1272/2008)

contient	fatty alcohol alkoxylate
----------	--------------------------

## 2.3. Autres dangers

Pas de dangers particuliers à mentionner.

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT. Le produit ne contient aucune substance vPvB. Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes pour l'homme. Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

#### Composants dangereux

##### fatty alcohols, alkoxylated

No. CAS	113089-47-7			
Concentration	>= 25	< 50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Skin Irrit. 2	H315		
	Aquatic Acute 1	H400		
	Aquatic Chronic 3	H412		

##### fatty alcohol alkoxylate

No. CAS	111190-40-0			
Numéro	02-2119548491-37			
d'enregistrement				
Concentration	>= 25	< 50		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Eye Dam. 1	H318		
	Aquatic Acute 1	H400		
	Aquatic Chronic 3	H412		

##### propan-2-ol

No. CAS	67-63-0			
No. EINECS	200-661-7			
Numéro	01-2119457558-25			
d'enregistrement				
Concentration	>= 1	< 10		%
Classification (règlement (CE) no 1272/2008)				
	Flam. Liq. 2	H225		
	Eye Irrit. 2	H319		
	STOT SE 3	H336		

# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## Autres ingrédients

### white mineral oil

No. CAS 8042-47-5  
No. EINECS 232-455-8  
Numéro 01-2119487078-27  
d'enregistrement  
Concentration >= 1 < 10 %  
Le renvoi: [3]

## Notent

[3] Substance à limites d'exposition professionnelle

## Autres données

pour le texte des avertissements de danger H voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Indications générales

Oter immédiatement les vêtements souillés et imprégnés et les tenir soigneusement à l'écart.

#### En cas d'inhalation

Assurer un apport d'air frais. En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### En cas de contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### En cas de contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer aussitôt sous un fort courant d'eau durant 15 minutes. Consulter un médecin en cas d'irritation oculaire.

#### En cas d'ingestion

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

#### Protéger les secouristes

Secouristes: Faites attention à l'autoprotection

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun symptôme connu à ce jour.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

#### Avis aux médecins / Risques

Apres l'ingestion avec le vomissement suivant il se produit l'aspiration dans les poumons et ca peut provoquer la pneumonie chimique ou l'étouffement

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

#### Moyen d'extinction approprié

Produit non combustible: choisir les moyens d'extinction en fonction des incendies environnants.

#### Moyens d'extinction non-appropriés

Jet d'eau

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux.

# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## 5.3. Conseils aux pompiers

### Equipements spéciaux pour la protection des intervenants

Ne pas inhalez les gaz dégagés lors d'une explosion ou d'un incendie. En cas d'incendie, utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

### Autres données

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Eviter la contamination de la peau, des yeux et des vêtements. Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides. Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les Sections 7 et 8.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Conseils pour une manipulation sans danger

Eviter la formation d'aérosol. Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Conserver le récipient bien fermé.

#### Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

Le produit n'est pas combustible.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Température de stockage recommandée

Valeur	>	0	<	30	°C
--------	---	---	---	----	----

#### Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé. Aire de stockage dotée d'une bonne aération. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale.

#### Classes de stockage

Classe de stockage d'après TRGS 510	10-13	Autres matières combustibles et non combustibles
----------------------------------------	-------	--------------------------------------------------

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) pas de données

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites d'exposition

propan-2-ol  
Liste

VLEP





# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

Pas de réaction dangereuse connue.

## 10.5. Matières incompatibles

Aucuns connus.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produit de décomposition dangereux connu.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë par voie orale

ATE	> 2000	mg/kg
méthode	valeur calculée (règlement (CE)1272/2008)	
Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.	

#### Toxicité aiguë par voie orale (Composants)

##### propan-2-ol

Espèces	rat	
DL50	5840	mg/kg
méthode	OCDE 401	

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	------------------------------------------------------------------------------------------

#### Toxicité aiguë par pénétration cutanée (Composants)

##### propan-2-ol

Espèces	lapin	
DL50	13900	mg/kg
méthode	OCDE 402	

#### Toxicité aiguë par inhalation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	------------------------------------------------------------------------------------------

#### Toxicité aiguë par inhalation (Composants)

##### propan-2-ol

Espèces	rat	
CL 50	> 25	mg/l
Durée d'exposition	6	h
Administration/Forme	Vapeurs	
méthode	OCDE 403	

#### Corrosion/irritation cutanée

évaluation	irritant
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

#### lésions oculaires graves/irritation oculaire

évaluation	Irritant - risque de lésions oculaires graves
Remarque	Les critères de classification sont remplis.

#### sensibilisation

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
----------	------------------------------------------------------------------------------------------

#### Toxicité subaiguë, subchronique et par longue durée

Remarque	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont
----------	-----------------------------------------------------------------------------

# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

pas remplis.

## Mutagénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité pour la reproduction

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Cancérogénicité

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT)

### Exposition unique

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### exposition répétée

Remarque

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien chez l'homme

Le produit contient aucune substance présentant des propriétés de perturbations endocriniennes chez l'homme.

### Expériences issues de la pratique

L'inhalation peut provoquer des irritations des voies respiratoires.

### Autres données

Des données additionnelles aux informations données sur le produit dans la présente sous-section ne sont pas disponibles.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Indications générales

non déterminé

#### Toxicité pour les poissons (Composants)

##### fatty alcohol alkoxylate

Espèces	cyprins dorés (Leuciscus idus)
CL 50	0,1 à 1 mg/l
Durée d'exposition	96 h

##### propan-2-ol

Espèces	Pimephales promelas
CL 50	9640 mg/l
Durée d'exposition	96 h

#### Toxicité pour les daphnies (Composants)

##### fatty alcohol alkoxylate

CE50	0,1 à 1 mg/l
Durée d'exposition	48 h

##### propan-2-ol

# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

Espèces CL 50	Daphnia magna env. 10000		mg/l
Durée d'exposition	48	h	

## Toxicité pour les algues (Composants)

### fatty alcohol alkoxylate

Espèces CE50	Scenedesmus subspicatus 0,1	à	1	mg/l
Durée d'exposition méthode	72	h		
	OCDE 201			

### propan-2-ol

Espèces CI50	Scenedesmus subspicatus > 1000		mg/l
Durée d'exposition	72	h	

## Toxicité pour les bactéries

Espèces CE50	boue activée > 1000		mg/l
-----------------	------------------------	--	------

## Toxicité pour les bactéries (Composants)

### propan-2-ol

Espèces CE50	boue activée > 100		mg/l
-----------------	-----------------------	--	------

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Indications générales

non déterminé

### La dégradabilité facile

Remarque Selon les critères de l'OCDE, le produit est facilement biodégradable (readily biodegradable).

## Demande Chimique en Oxygène (DCO) (Composants)

### fatty alcohols, alkoxylated

Valeur	2380	mg/g
--------	------	------

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

### Indications générales

non déterminé

### Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)

Remarque non déterminé

## 12.4. Mobilité dans le sol

### Indications générales

non déterminé

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT

Le produit ne contient aucune substance vPvB.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Propriétés perturbant le système endocrinien pour l'environnement

Le produit ne contient aucune substance présentant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non cibles.

# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## 12.7. Autres effets néfastes

### Indications générales

non déterminé

### Information supplémentaire sur l'écologie

Empêcher toute infiltration du produit dans le sol et l'écoulement dans les eaux et les égouts. Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### Déchets de résidus

Code de déchets CEE 18 01 06\* produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses

Code de déchets CEE 20 01 29\* détergents contenant des substances dangereuses

Les numéros de code de déchets mentionnés selon le catalogue européen des déchets tiennent lieu de recommandation. Une détermination définitive doit être effectuée en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

#### Emballages contaminés

Code de déchets CEE 15 01 02 emballages en matières plastiques

Les emballages entièrement vidés peuvent être recyclés.

Code de déchets CEE 15 01 10\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

	Transport terrestre ADR/RID	Transport maritime IMDG/GGVSee	Transport aérien
Code de restrictions en tunnels	-		
Code IMDG «groupes de séparation»		0 Non applicable	
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification	3082	3082	3082
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (nonionic surfactants)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (nonionic surfactants)	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (nonionic surfactants)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	9	9	9
Carte pour désignation du danger			
14.4. Groupe d'emballage	III	III	III
Quantité limitée	5 l	5 l	
Les catégories de transport	3		
14.5. Dangers pour l'environnement	 DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT	Polluant marin  ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS	 ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS

## Information pour tous les modes de transport

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Voir paragraphes 6 à 8

## Autres informations

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Catégories d'accident suivant la Directive 2012/18/UE

Catégorie	P5c	LIQUIDES INFLAMMABLES	5000	t	50000	t
Catégorie	E1	Danger pour l'environnement aquatique	100.000	kg	200.000	kg

# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

## Composants (règlement (CE) no 648/2004)

**30 % et plus:**

agents de surface non ioniques

## COV

COV (CE) 0 %

## Autres informations

Le produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (SVHC).

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'est réalisée pour ce préparation.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Classification et méthode utilisée pour la dérivation de la décision concernant la classification de mélanges conformément au règlement (CE) n° 1272/2008 CLP :

Classification (règlement (CE) no 1272/2008)

Skin Irrit. 2	H315	Méthode de calcul
Eye Dam. 1	H318	Méthode de calcul
Aquatic Acute 1	H400	Méthode de calcul
Aquatic Chronic 3	H412	Méthode de calcul

### mentions de danger H-de la rubrique 2/3

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou des vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### catégories de danger CLP de la rubrique 2/3

Aquatic Acute 1	Danger pour le milieu aquatique, aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves, Catégorie 1
Eye Irrit. 2	Irritation oculaire, Catégorie 2
Flam. Liq. 2	Liquide inflammable, Catégorie 2
Skin Irrit. 2	Irritation cutanée, Catégorie 2
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique STOT un., Catégorie 3

### abréviations

ADR: Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

RID: Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

ICAO: International Civil Aviation Organization

IATA: International Air Transport Association

IBC: Intermediate Bulk Container

CAS: Chemical Abstracts Service

VOC: Volatile Organic Compound

LD: Lethal dose

LC: Lethal concentration

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: Very persistent and very bioaccumulative

SVHC: Substances of very high concern

# doscan AS 627

Version: 2 / FR

remplace la version: 1 /  
FR

Date de révision:  
11.12.2023

Date d'impression  
20.03.24

MARPOL 73/78: International Convention for the Prevention of Pollution From Ships, 1973 as modified by the Protocol of 1978 (MARPOL: Marine Pollution)

ISO: International Organization for Standardization

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

IMO: International Maritime Organization

UN: United Nations

EU: European Union

## Informations complémentaires

Les modifications importantes par rapport à la version précédente de la présente fiche de données de sécurité sont marquées par : \*\*\*

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.